

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES**  
**MRC D'ANTOINE-LABELLE**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces dûment convoquée puis tenue le 19 décembre 2018, à la salle municipale de l'hôtel de ville, à compter de 16h45.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Pierre Lamoureux	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Pierre Flamand.

Est également présente madame Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, qui agit comme secrétaire de cette séance.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-12-6993**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 16h47.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation nécessaire à cette réunion ainsi que l'ordre du jour dans les délais prévus.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-12-6994**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous en ajoutant un item avant la période de questions relativement au coût de remplissage des cylindres d'air.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Reconnaissance de réception de l'avis de convocation dans les délais prescrits
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement établissant les taux des taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception
5. Adoption de la politique en matière de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-12-6895**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
N° 229-2019 ÉTABLISSANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE LEUR  
PERCEPTION**

Avis de motion est donné par Normand Bernier en vue de l'adoption du règlement n° 229-2019 établissant les taux des taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-12-6996**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU  
HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

ATTENDU que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU que la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

ATTENDU que la présente politique remplace toutes les politiques relatives au harcèlement adoptées précédemment, et plus spécifiquement celle adoptée le 14 mars 2011 par la résolution 2011-03-3543;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-des-Écorces adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-12-6997**

**ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF POUR LE REMPLISSAGE DES  
CYLINDRES D'AIR**

CONSIDÉRANT que le système de compresseur permettant le remplissage des cylindres d'air respirable est maintenant opérationnel dans la caserne 4;

CONSIDÉRANT que le SSIRK offre aux municipalités voisines de remplir leurs cylindres d'air au besoin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un tarif pour le remplissage desdits cylindres d'air;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, suite à la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, d'établir le tarif pour le remplissage d'un cylindre d'air à 10.95 \$, taxes en sus.

Il est également convenu que ce tarif sera indexé de façon annuelle à partir de 2020 selon l'indice des prix à la consommation (IPC) – Québec.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-12-6998**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 16h54.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Labelle  
Secrétaire-trésorière par intérim

*Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire